

Réserve parlementaire le coût du clientélisme



140 000* €

par an et par parlementaire pour subventionner
des « investissements de proximité »

* 130 000 € en moyenne pour le député de base.
520 000 € pour le président de l'Assemblée.
160 000 € en moyenne par sénateur.

Le président et les vice-présidents du Sénat distribuent en sus 3M €.



Répartitions de la réserve parlementaire



81,25 M €
pour les députés



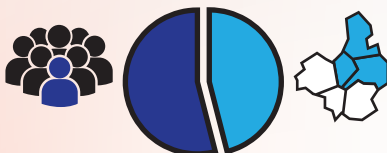
Total
137,5 M €
pour le Parlement



56,25 M €
pour les sénateurs

Soit l'impôt sur le revenu de 33 500 familles

54%
pour les associations



46%
pour les collectivités
territoriales



1 milliard € de subventions en 8 ans



40%
des dossiers de subventions
n'auraient pas dû être acceptés
selon la Cour des comptes

85
agents publics gèrent
à temps plein
la cagnotte parlementaire



Sources : Parlement, Cour des comptes.



www.contribuables.org

contribuables associés

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS